



Belgique
République du Congo
France

20 frs.
25 frs.
2 NF.

113 / 1181

REMARQUES CONGOLAISES

**L'Abbé Président
Fulbert YOLOU**

**...ce que les Belges
et les CONGOLAIS
ne doivent pas oublier...**

Revue hebdomadaire africaine d'information et de documentation
publiée sous la direction de MUPENDA BANTU.
16, RUE AUX LAINES - BRUXELLES - TÉLÉPHONE 12.41.54

Abonnement 500 fr. par an. - C. C. P. 647.973 - R. C. B. Brux. 23.316

REMARQUES CONGOLAISES

Revue de presse, information et documentation congolaises



16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES 1 (Belgique)
TÉLÉPHONE : 12.41.54
C. C. P. 647.973 — Compte B. B. C. Brux. 23.316

C'est la puissance de distinguer le vrai d'avec le
faux qui est proprement ce que l'on nomme le bon
sens ou la raison. DESCARTES
(Discours de la méthode)

p. 512

DEUXIEME ANNEE

8 DECEMBRE 1960

SOMMAIRE DU N° 43/44.

- Le décès de Richard WRIGHT. Jean-Louis JACQUES.
- UN PROFESSEUR DE DEMOCRATIE AFRICAINE
l'abbé Fulbert YOULOU Jules CHOMÉ -
2. LA GUINEE " Le duel Franco-Guinéen. Diabata BOBACAR -
- Les avatars de la Commission de
conciliation Afro-Asiatique pour le Congo. M.D.

NOUS SOMMES HEUREUX DE POUVOIR ANNONCER A NOS LECTEURS QUE,
GRACE A L'INTERET QUE LE PUBLIC TEMOIGNE A NOTRE REVUE ET, A L'AUGMENTA
TION SENSIBLE DE NOTRE TIRAGE "REMARQUES CONGOLAISES" SERA IMPRIMEE ET
ET SOUVENT ILLUSTRÉE A DATER DU 1er JANVIER 1961.

R. C.

RICHARD WRIGHT.

Par Jean-Louis JACQUES.-

Richard Wright est mort subitement à Paris le 30 novembre 1960. Avec lui, disparaît un des quelques écrivains de race noire, ayant obtenu une audience internationale. Né, le 4 septembre 1908, à Natchez (Mississippi, U.S.A.), il avait obtenu en 1938 un prix de 500 dollars attribué par le magazine "Story" à sa première oeuvre: " LES ENFANTS DE L'ONCLE TOM". Vint ensuite NATIVE SON, le recueil de nouvelles qui le consacra définitivement. En 1945, paraît BLACK BOY, sans doute son livre le plus beau et le plus émouvant. Un an plus tard, Richard Wright quitte les Etats-Unis et vient s'installer à Paris. Il nous donne d'autres livres, des romans: THE OUTSIDER, SAVAGE HOLIDAY, des essais: PUISSANCE NOIRE, Ecoute, HOMME BLANC, ESPAGNE PAÏENNE; enfin, tout récemment: FISHBELLY, son dernier roman dont nous avons rendu compte ici-même.

Douloureusement sensibilisé à l'humiliante condition des noirs dans le Sud des Etats-Unis, Richard Wright a traduit dans toute son oeuvre la souffrance, la révolte et l'espoir de ses frères de race. Sa vie, également, ne fut, au fond, de Natchez à Chicago, de Chicago à Paris, qu'une fuite perpétuelle devant le Sud et le cauchemar, dans lequel les noirs y sont enfermés. " Fishbelly" qui se terminait, par le départ du héros pour la France, retrace avec âpreté, les étapes de cette évasion. L'auteur comptait y apporter une suite. La mort a brisé ses projets et nous ne connaissons donc pas les expériences de Fishbelly en Europe, ni l'image que pouvait avoir un écrivain noir d'un continent où le problème racial ne se pose pas avec la même acuité qu'aux Etats-Unis. C'est dommage, car le talent de Richard Wright nous aurait certainement proposé de nous-même une vision neuve et enrichissante.

L'oeuvre de Richard Wright occupe et gardera une place importante dans la littérature des U.S.A. Par son courage, sa sincérité et sa vérité psychologique, elle a contribué à éclairer une opinion et à libérer les jeunes écrivains noirs de problèmes psychologiques parlants. Par la puissance de son style et la profonde humanité qui s'en dégage, elle représente, pour chacun de ses lecteurs quelle que soit sa langue ou sa race, un univers proche et fraternel qu'on ne peut oublier.

UN PROFESSEUR DE DEMOCRATIE AFRICAINE:L'Abbé Fulbert YOULOU.

par Jules CHOME .

L'abbé Fulbert Youlou a joué un rôle éminent , dans l'octroi à la délégation du Président Kasavubu du siège du Congo à l'O.N.U. Il apparaît comme le chef de file des gouvernements des pays de la Communauté ayant accédé à une indépendance étroitement dépendante de la politique française.

Il est présenté aujourd'hui par notre presse , bien pensante, comme le Sage des Sages africains. Même un journal, comme la Relève, qui se défend d'être toujours , bien pensant, le considère comme " une des personnalités, les plus typiques et les plus sympathiques de la nouvelle Afrique qui se lève" (I).

Il ne veut pas que la Commission des Bons Offices vienne, à Léopoldville.

Pour lui, les problèmes politiques qui se posent au Congo : qu'il s'agisse de la question du gouvernement ou de la sécession katangaise, doivent se résoudre en famille , au sein d'une famille dont il serait le chef.

L'abbé Fulbert Youlou a-t-il des titres à revendiquer un tel rôle ?

C'est la question à laquelle un bref rappel de l'histoire récente doit sans doute permettre de répondre.

(I) - La Relève du 3 décembre 1960.

Mars 1957. La " loi-cadre" du Ministre français des Territoires d'Outre-Mer, M. Defferre, prévoit des élections aux Assemblées Territoriales.

De ces Assemblées Territoriales doivent sortir les premiers Conseils du gouvernement. L'Ancienne Afrique Equatoriale Française est balkanisée. Les quatre territoires, qui la composaient: le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad, vont devenir quatre Etats distincts , s'appelant respectivement: la République du Gabon, la République du Congo, la République Centre-Africaine et la République du Tchad.

A l'Assemblée Territoriale du Moyen-Congo, c'est le cartel M.S.A. (mouvement Socialiste Africain) - P.P.C. (parti Progressiste Congolais) qui l'emporte sur l'U.D.D.I.A. (Union démocratique de défense des intérêts africains). Le M.S.A. est dirigé par Monsieur Jacques Opangault- Le P.P.C. par M. Félix Tchicaya. L'U.D.D.I.A. par l'abbé F. Youlou. M.S.A. et P.P.C. disposent de 23 voix. Le parti de l'abbé Youlou n'en a que 22. C'est M. Opangault qui est le vice-président du Conseil de gouvernement, le Haut-Commissaire français demeurant le Président du Conseil.

Le 28 novembre 1958, jour de la proclamation de la République du Congo, l'abbé Fulbert Youlou a obtenu, qu'un député de la majorité, M. Georges Yambot, change de camp.

L'abbé Youlou sera dès lors, à une voix de majorité, élu premier ministre et, plus tard, Président de la nouvelle République.

Indignés de ce transfert de majorité dû, non à la volonté des électeurs, mais à la trahison d'un élu, les députés du M.S.A. et du P.P.C. réclament de l'abbé Youlou la constitution d'un gouvernement d'union nationale, en attendant les nouvelles élections, qu'un accord de tous les partis a prévues pour février-mars 1959.

L'abbé Fulbert Youlou, une fois sa majorité acquise dans des conditions aussi discutables (et que tous les observateurs s'accordaient à considérer comme précaires) n'en fait plus qu'à sa tête. Il nomme au gouvernement des hommes à lui: M. Tchitchelle, notamment, en qualité de Ministre de l'Intérieur.

Il transfère la capitale de Pointe-Noire dont M. Tchicaya était le maire à Brazzaville dont il est maire lui-même. Il impose sa loi à la minorité parlementaire représentant une majorité électorale.

Le M.S.A. rappelle à l'abbé Youlou son engagement de procéder à de nouvelles élections, prévues d'ailleurs pour la mise en place des nouvelles institutions de la Communauté.

N'obtenant pas de réponse, le M.S.A. adresse un ultimatum au Premier Ministre, le sommant de faire connaître, avant le 15 février 1959, la date des nouvelles élections. L'abbé Fulbert Youlou traitant avec un égal mépris les promesses qu'il a faites et les protestations de l'opposition, fait la sourde oreille.

Le M.S.A. décide de ne plus siéger à l'Assemblée tant que la date des élections n'aura pas été fixée(2)

Les dimanche 15 et lundi 16 février 1959, le M.S.A. et le P.P.C. tiennent des meetings dans les bars de la ville. Les orateurs reprochent aux partisans de l'abbé Youlou et aux Européens de son entourage de refuser, de fixer les élections.(3).

La tension monte. Et, dans la nuit du lundi 16 au mardi, 17 février, éclatent des troubles qui vont conduire les populations de Brazzaville à s'entretuer.

On parle d'abord de 7 morts et 35 blessés(4). Le 18 février, le bilan officiel annonce 23 tués et 200 blessés(5)

(2) Le Courrier d'Afrique du 18/2/59, l'Avenir du 18/2/59, Le Monde du 21/2/59.

(3) Le parti de M.F. Youlou est partisan de la balkanisation, plus sûre pour le maintien de la Communauté française que la fédération avec les autres anciens territoires de l'A.E.F. préconisée par les partisans de M. Opan -

gault. Le Monde 18/2/59

(5) Le Courrier d'Afrique 18/2/59.

...Le 20 février, le chiffre officiel passe à 76 morts (6). Le lendemain, le Haut-Commissaire reconnaît 84 morts, officiels (7). Quelques jours après l'abbé Youlou admettra lui-même une centaine de morts et près de 300 blessés (8).

Les journalistes donnent des descriptions hallucinantes de la situation. André Blanchet (9) qui écrit l'hôpital, écrit les "plaies, crâniennes et les écorchures, atteignant jusqu'à des enfants en bas âge" " 160 opérations chirurgicales en quelque 72 heures" écrit-il.

" Les cadavres jonchaient les rues, écrit l'Avenir (10), à tel point qu'un Brazzavillois désirent ramener son employé, chez lui, à Poto-Poto, dut, au volant de sa voiture, se livrer à un véritable slalom entre les morts demeurés étendus sur la chaussée"

Un journaliste a vu transformées en " charniers horribles certaines cases où... les cadavres en décomposition devaient être disputés aux chiens et aux rats" (11).

Aux journalistes qui l'entourent, l'abbé Youlou explique (12): "Il ne se passe rien, Messieurs, rien de grave. Notre jeune République s'installe - Elle subit la loi des installations, c'est automatique." Et, José Peraya du Pourquoi Pas (13) aperçoit par la porte ouverte de la Résidence, le Premier Ministre qui met " de l'eau dans son pernod".

Malgré toutes les difficultés qu'elle a traversées, Léopoldville a jusqu'ici échappé à cette " loi automatique des installations" que l'abbé Youlou admettait avec le sourire. Pense-t-il avoir dans ce domaine des enseignements à donner de l'autre côté du fleuve ?

Mais, si pour l'abbé Youlou " il ne se passe rien, rien de grave" il n'en met pas moins l'événement à profit pour faire procéder à 1300 arrestations (14) dont celle de son adversaire politique, M. Jacques Opangault, et pour faire suspendre l'immunité parlementaire des députés (15). Il se fera habiliter par l'Assemblée législative...

(6) Courrier d'Afrique 20/2/59.

(7) Courrier d'Afrique 21/22-2-59.

(8) Courrier d'Afrique 25/2/59.

(9) Le Monde 22-23/2/59.

(10) L'Avenir 20/2/59.

(11) Le Monde 21/2/59.

(12) Soir du 19/2/59. - Libre Belgique du 20/2/59.

(13) Pourquoi Pas du 20/2/59.

(14) Courrier d'Afrique du 21-22/2/59-

(15) Monde du 18/2/59.

...tive" à prendre toute mesure utile au rétablissement de l'ordre(16). Il fera, d'autre part, annoncer par ledélé - gué du Haut-Commissaire que "tant que la situation ne sera pas stabilisée" il n'y aura "pas d'élections dans la République du Congo"(17).

A quelqu'un qui s'étonnait que les "commandos" Balalis, de l'ethnie du Premier Ministre, aient été pourvus d'armes à feu" un armurier de Brazzaville a déclaré, que depuis le début du mois de février, 254 permis d'achat auraient été délivrés sous la signature personnelle de l'abbé Youlou Fulbert" alors que" la moyenne mensuelle des autorisations accordées ne dépasse pas les 40" a tenu à préciser ce commerçant.(18)

L'abbé Fulbert Youlou profitera du retard des élections pour porter à 60 le nombre des députés et pour procéder à un habile découpage électoral.(19) Quarante-neuf sièges sont réservés aux régions du Sud qui sont favorables à son parti, l'U.D.D.I.A., bien qu'elles ne représentent qu'un tiers environ du pays. Douze sièges sont attribués aux régions du Nord, contrôlés par les partis de l'opposition, bien que ces régions soient deux fois, plus peuplées(20). Comme d'autre part, les principaux leaders de l'opposition dont M.J. Opangault, sont en prison, l'abbé Youlou pourra organiser enfin le 14 juin 1959, des élections de tout repos, dans lesquelles il pourra vaincre sans péril et triompher sans gloire.

Nanti cette fois d'une majorité non seulement, confortable, mais écrasante, il pourra s'offrir le luxe, de la générosité et constituer un gouvernement d'union nationale, au sein duquel M. Jacques Opangault, sorti de prison, doit être tout heureux d'avoir pu troquer sa cellule pour un cabinet ministériel.

Peut-être y a-t-il là une leçon dont certains dirigeants congolais veulent s'inspirer. Dans ce cas, après avoir macéré quelques temps dans son cachot et, lorsque, son M.N.C. aura vu, à la faveur d'élections préfabriquées sa représentation réduite à sa plus simple expression, M. Patrice Lumumba pourra espérer encore une Vice-Présidence du Conseil ou un Ministère d'Etat.-

(16) Courrier d'Afrique du 19/2/59.-

(17) Courrier d'Afrique du 21-22/2/59.

(18) L'Avenir du 20/2/59.

(19) Courrier d'Afrique du 13/5/59. Monde 13/6/59. Ordonnance n°4 du 30 avril 1959.

(20) Le Drapeau Rouge du 28 mai 1959.

Son pouvoir affermi, l'abbé Youlou Fulbert va mettre de l'ordre dans la maison.

Il y avait à Brazzaville une secte chrétienne hérétique: les Matsonnistes. Son fondateur, André Matsona, employé, de l'Assistance Publique avait fondé à Paris, en 1926, l'Association Amicale des originaires de l'A.E.F., d'où le nom d'" Amicalistes" qui sera aussi donné à sa secte. André Matsona mènera campagne contre le travail forcé, le régime de l'indigénat, la misère. Il sera arrêté une première fois à Paris en 1929. Jugé à Brazzaville, l'administration coloniale le déportera au Tchad.

En 1940, André Matsona sera arrêté une seconde fois. Il mourra, le 14 janvier 1942, en prison et sera enterré, clandestinement(21). Il deviendra, pour les tenants de sa secte un prophète aux côtés de Simon Kimbangu, dont toutes les hérésies chrétiennes africaines se réclament. Lorsqu'en 1946, les Congolais furent appelés, pour la première fois, à voter, une grande partie de la population de Brazzaville porta ses suffrages sur le nom d'André Matsona. Elle fera de même pendant dix ans, jusqu'au jour où l'abbé Fulbert Youlou, à la faveur d'une propagande habile, parviendra à se faire passer pour une réincarnation d'André Matsona et recueillera à son profit, les voix qui se perdaient jusqu'ici au profit d'un mort. Cet heureux transfert assurera la carrière politique de l'abbé Youlou Fulbert. Il n'en garda aucune reconnaissance à l'égard des Matsonnistes.

Ceux-ci ayant conservé, sous son règne, quelques unes des habitudes d'insoumission qu'ils avaient prises sous le régime colonial: comme le refus de réclamer leurs cartes d'identité ou de payer l'impôt, ils se firent assez rapidement lapider par les partisans de l'abbé.

Leur abstention au vote du 14 juin 1959- bien que ce vote ne fut pas obligatoire(22) fut considéré comme un comble. Les gens de l'U.D.D.I.A. seruerent sur eux, brûlèrent, quelques cases et firent une trentaine de blessés.

L'envoyé spécial du Monde, Philippe Decraene(22b) parlade véritables pogroms "déclenchés par les partisans de l'abbé contre les disciples de feu André Matsona."

Quelques jours après, de nouvelles expéditions feront, une centaine de blessés(23) et laisseront des centaines de familles matsonnistes sans abri.

Puis, fin juillet 1959, ce sera la répression sur une grande échelle: l'internement de deux mille rebelles dans une usine de M.Pila, faubourg de Brazzaville(24), la dispersion du camp et la déportation des familles matsonnistes vers Djambala et Fort-Rousset, dans les districts nord de la République, loin de leurs frères et de leurs prêtres.(25) ...

(21)-Libre Belgique des 20-21 juin 1959.-

(22) Courrier d'Afrique 18/6/59. 22b) Monde du 27/6/1959.

(23) Libre Belgique des 20-21 juin 1959.

(24) Le Monde du 14 août 1960.

(25) Le Monde des 1er et 14 août 1959.

...Les matsonanistes enfermés dans l'usine de M. Pila, luttèrent désespérément pour résister à leurs gardiens et à la foule qui les encercla. Un communiqué officiel dira que "deux cents matsonanistes ont été piétinés au centre d'une foule s'élevant à environ deux mille personnes." Trente-sept matsonanistes au moins périrent dans ce massacre. (26).
 Dans la nuit du 1er août, il y eut encore 8 morts et 50 blessés, dont la responsabilité fut imputée à des reprises matsonanistes.

C'est alors que le Président Youlou fit voter une loi permettant d'instituer une cour criminelle spéciale, par simple décret. La peine de mort, écrit le Monde (27) ou des sanctions pénales graves sont prévues contre quiconque chercherait à troubler la tranquillité publique, à provoquer la désobéissance, à préparer d'éventuels mouvements de rébellion ou à inciter la population au refus collectif ou individuel de l'impôt."

Le matsonanisme est ainsi liquidé. Le dispositif de répression est désormais en place. Il permettra à l'abbé Youlou de mettre en prison tous ceux qui seraient susceptibles de faire de l'opposition. Sous prétexte de communisme, des syndicalistes sont incarcérés. Il ne règne, dans sa République, aucune des libertés qui étaient si chères, à Mgr. Malula quand M. Lumumba détenait le pouvoir et qui ne valent plus la peine d'en parler depuis que le colonel Mobutu et ses étudiants loubanistes-commissaires font régner leur ordre occidental et chrétien à Léopoldville.

Voilà l'homme qui veut donner des leçons de démocratie aux dirigeants congolais et qui veut régler les problèmes congolais "en famille".

A la place des Kimbanguistes, je ne serais pas tranquille en voyant l'influence grandissante sur les dirigeants de l'Abako et sur le Président Kasavubu, en particulier, d'un homme qui a réglé la question matsonaniste avec une énergie dont le gouvernement colonial français n'a jamais osé faire preuve.

Quels qu'aient été les différends qui ont opposé jusqu'ici les leaders congolais, ils n'ont pas encore utilisé des moyens auxquels l'abbé Youlou a eu recours pour asseoir son pouvoir.
 Est-ce dans ce sens qu'ils ont des enseignements à prendre chez lui ?

(26) Monde du 14/8/59.

(27) Monde du 17 octobre 1959.

Il semble, en tout cas, que ce soit là une prétention de l'abbé. Une lettre de Léopoldville publiée par le Soir (28) ne dit-elle pas: " L'Abbé Fulbert Youlou, lui-même, aurait reproché à M. Kasavubu son immobilisme, et, même, son lymphatisme- Il s'est montré très mécontent".

M. le Président Kasavubu va-t-il se laisser morigéner par son "cousin" de Brazzaville? Son " Cousin" qui reçoit M. Tshombé comme un chef d'Etat et l'entoure des mêmes égardes et des mêmes " grands cordons" - que S.M. Baudouin, roi des Belges.

La question est posée. Il faudra suivre de près les réactions de M. le Président Kasavubu dans les prochains semaines.

Dans le trésor de la sagesse, mu-kongo, il doit y avoir un proverbe qui dit qu'il faut se méfier de celui qui claironne trop haut ses sentiments de famille. Il y a des conseils de famille où on s'arrange entre soi pour voler ou détourner des héritages.

M. Kasavubu sera-t-il assez sage pour ne pas se soumettre à un conseil de famille de la sorte ?

Julcs CHOME.-

(28) Soir du 6 décembre 1960.

LA GUINEE

par Diabate BOUBACAR,
Directeur Administratif de Destins Réunifiés.

2. LE DUEL FRANCO-GUINEEN. (I)

Le 28 septembre 1958, après une étude approfondie du projet de constitution français, après le Congrès National du Rassemblement démocratique Africain de Conakry, alors que tous les Etats d'AOF et d'AEF adhéraient à la communauté franco-africaine, la Guinée en peuple conscient rejetait purement et simplement la domination étrangère. Le même jour, dans un communiqué transmis par le chef de la mission française, le gouvernement français prend acte du vote de la Guinée.

" L'Article Ier de la Constitution spécifie que: la République et les peuples des territoires d'Outre-mer qui, par acte de libre détermination, adoptent la présente Constitution, instituent une Communauté.

" Par le vote du 28 septembre, les électeurs guinéens ont refusé l'adoption de la Constitution soumise à leur approbation.

" De ce fait, la Guinée se trouve séparée des autres territoires de l'AOF qui ont approuvé la Constitution.

" De ce fait, la Constitution ne sera pas promulguée en Guinée.

" De ce fait, la Guinée ne peut plus recevoir normalement le concours d'administration de l'Etat français, ni des crédits d'équipement.

" De ce fait, les responsabilités assumées par l'Etat français en Guinée doivent être révisées.

" Afin de ne pas perturber le fonctionnement administratif et financier du territoire, les fonctionnaires de l'Etat français en service en Guinée, demeureront à leur poste dans l'immédiat, mais un plan de transfert de ces fonctionnaires mutés à des postes identiques dans d'autres territoires, sera établi et réglé par le Haut Commissaire de l'AOF et mis en application dans un délai de deux mois, par voie progressive et méthodique.

" De même, la suspension des opérations d'équipement ne permettra aucune initiative nouvelle.

Le 2 octobre 1958, tirant les conséquences de leur choix du 28 septembre, Mr. Sékon Touré et ses collaborateurs proclamèrent la République Guinéenne. A cet effet, le premier guinéen adressera deux télégrammes à Paris.

(I) Remarques Congolaises n° 41/42 du 24/11/60. - (" La Guinée face à la Communauté Franco-Africaine.") ...

...
Président République Guinée à
Président République Française
chef du Gouvernement Français- PARIS.-

Conakry, 2-10-1958.

" Honneur vous informer proclamation deux octobre 1958 Républi -
" que de Guinée par Assemblée Nationale- Stop- Gouvernement Gui-
" néen constitué ce jour- Stop- Etat indépendant et souverain ,
" Guinée souhaite établissement relations domaine diplomatique ,
" et sur base coopération internationale avec République Françai
" se - Stop- Vous réaffirme au nom Assemblée Nationale et Gouver
" nement République de Guinée notre volonté sincère pour sauve -
" garde et développement amitié et collaboration fraternelle dans
" intérêt commun nos deux peuples.

signé: Sékon TOURE.

Au reçu de ces deux télégrammes, le gouvernement ré-
pond cinq jours après par un simple accusé de réception.

Le Représentant de la France à Conakry, avait fait
entendre, au cours d'une conférence de presse tenue à Conakry le
29 septembre 1958 qu'à partir de cette date, les relations fran-
co-guinéennes seraient régies par le droit international, ce qui
pouvait apparaître comme une reconnaissance de facto.
Durant toute cette semaine, 27 pays seulement reconnurent le gou-
vernement de Conakry; l'Europe semblait boudier M. Sékon Touré.

Le 9 octobre, le Président de la République Guinéen-
ne, saisit de nouveau le gouvernement de PARIS-

" Après promulgation Nouvelle Constitution République Française,
" Gouvernement République Guinée nouvelle termes télégrammes ,
" deux octobre et attend sa reconnaissance par Gouvernement Fran
" çais pour engager négociations en vue libre association nos
" deux Républiques- Stop.
" Très haute considération.

signé: Sékon TOURE.

En réponse à ce message du 9 octobre, le Gouverne -
ment de la République Française adresse un télégramme dont voi -
ci la teneur:

PARIS

A la suite du télégramme que Mr. Sékon Touré lui a -
vait fait parvenir en date du 9 octobre, le Général de Gaulle a
adressé au Chef du Gouvernement de la Guinée la réponse suivan -
te:

" Le Gouvernement a pris connaissance de votre nou -
" veau télégramme du 9 octobre et vous donne acte à la fois de
" votre demande tendant à obtenir la reconnaissance de l'actuel,
" Gouvernement de la Guinée et votre désir de conclure éventuel-
" lement un accord d'association entre la Guinée et la Républi -
" que Française. Pour que le gouvernement puisse entrer dans la
" voie que vous souhaitez, vous comprendrez certainement que di-

...verses conditions doivent être remplies au préalable. Il s'agit en premier lieu pour le gouvernement de connaître vos intentions notamment les demandes que vous croiriez devoir formuler quant à ce que pourrait être un accord d'association. Il s'agit pour lui de recueillir les preuves que l'actuel gouvernement de la Guinée pourrait donner quant à ses possibilités d'assumer effectivement les charges et les obligations de l'indépendance et de la souveraineté. Il s'agit pour lui enfin de consulter les organes de la Communauté, quand ils seront en place, sur le sujet des rapports à établir avec l'actuel gouvernement de la Guinée.

N'est-ce pas là une atteinte à la dignité, à la souveraineté de la jeune République Guinéenne ?

À la demande formulée par Sékon Touré de soutenir la candidature de la Guinée à l'O.N.U., la France ne répondra pas. Bien plus alors que les 82 pays membres siégeant à l'O.N.U. recommandaient l'admission de la République de Guinée au concert des Nations, la France, votera abstention au Conseil de sécurité le 9 décembre et à l'Assemblée Générale le 12 décembre. Mieux, voulant créer des troubles économiques et sociaux dans la République de Guinée, la France gaulliste, demandera le retrait immédiat de ses fonctionnaires de la Guinée, notifiera au gouvernement la non-représentation de la République Guinéenne dans les organes français de la Communauté.

L'attitude de la France est due, vous le voyez, un peu à la mauvaise humeur, un peu aussi, il faut l'avouer, aux mises en garde de certains chefs politiques africains qui ont manifesté leur désir de voir leur fidélité payée par la métropole. En effet, dans "Carrefour" du 15 octobre 1958, le Ministre d'Etat Français, M. Houphouët BOIGNY sortit de son mutisme et déclara : " Si la France accorde son aide à la Guinée, la sécession fera tâche d'huile."

" Je suis persuadé que la Guinée finira par rentrer dans le sein de la Communauté... Je ne crois pas au succès de l'expérience de Sékon Touré... il n'a pas de cadres suffisants pour organiser son pays. La Guinée est riche de possibilités et pauvre de réalités. Il faut féconder ses richesses. On ne prête qu'aux riches... après, le chantage à l'indépendance, on va nous faire le chantage à l'aide américaine ou à l'aide soviétique. Nous ne nous y laisserons pas prendre... Si la France donnait une préférence à ceux qui ont fait sécession contre ceux qui ont choisi une communauté, alors la sécession guinéenne ferait tâche d'huile... etc. "

Faisant remarquer que la Guinée n'avait pas devant elle, la seule République Française mais la Communauté Franco-Africaine, on pouvait se demander comment cette Guinée mise à l'index par les Etats frères d'Afrique, par la France et par l'Occident pouvait se relever et apporter sa pierre pour la construction du monde, pour le renforcement de l'amitié des peuples, car, en croire aux connaissances livrées, on pouvait se poser la question de savoir comment un pays sous-développé livré à lui-même pouvait se hisser au rang qui lui revient, dans le monde international sans concours de l'Europe, de l'Occident.

Or, cet Etat, hier Colonie, aujourd'hui Nation, agréé par toutes les Nations représentées à l'O.N.U., excepté la France, est devenu depuis son " NON" du 28 septembre 1958, le carrousel des délégations internationales. Ce carrefour du monde international qu'est de

...venu Conakry a vu défiler tous les drapeaux.

Le capitalisme international qui recherche toutes les places fortes pour y semer de l'argent n'a pas tardé à envoyer dans la capitale guinéenne des experts et des délégués en reconnaissance.

Les Allemands de l'Est ont traité des accords d'achat de bananes au prix fort contre du matériel électrique, des étoffes, et des engrais au prix faible.

Les Allemands de l'Ouest, quant à eux, quelques semaines, après la proclamation de l'indépendance guinéenne, ont fait cadeau à Mr. Sékon Touré d'un bloc opération au même moment une délégation commerciale se faisant annoncer.

Toutes ces suggestions, sollicitations, offres, croyez - moi, sont étudiées, expertisées par un exécutif nourri d'expériences, humaines, avant d'être soumises au Parti, seul interlocuteur valable entre la Société Guinéenne et le pouvoir central.

D.B. (à suivre)

AUX NATIONS UNIES

Les avatars de la Commission de conciliation
Afro-Asiatique pour le Congo.

Le 29 octobre 1960, les quinze pays afro-asiatiques ci-après étaient nommés membres d'une Commission de conciliation de l'ONU, pour le Congo.

Ils s'agissait de l'Inde - la RAU - la Guinée - la Ghana - l'Indonésie - la Malaisie - la Pakistan - l'Ethiopie - la Mali - le Maroc - le Liberia - la Nigérie - le Soudan - la Tunisie et le Sénégal.

Dès sa constitution, le clan colonialiste manifesta à l'égard de ce groupe une hostilité d'autant plus vive, que les représentants des Etats blancs - Le Canada, la Suède et l'Irlande - qui assurent également la présence de l'ONU au Congo, n'en faisaient pas partis.

Mais un handicap beaucoup plus conséquent pour le bon fonctionnement des travaux de la Commission, se révélait au départ. Plusieurs délégations prenaient "a priori" une position favorable ou hostile au gouvernement légal de M. Lumumba.

Les pays colonialistes et leur clientèle, allaient, on le verra plus loin, exploiter à fond, cette division (le diviser pour régner, étant toujours une arme efficace) Ces mêmes gouvernements allaient d'ailleurs recevoir l'appui, combien intéressés de MM. KasaVubu, Mobutu et tous prétendant, bien entendu parler au nom du peuple ou du "gouvernement" ?? congolais, pour récuser purement simplement " les bons offices de la Commission.

Habilement travaillé par leur ancien maître, les dirigeants, des Etats africains de l'ancienne colonie française allaient -sauf le Mali- grossir les rangs des ennemis de la conciliation congolaise, dans le cadre de l'ONU - La République Centre Africaine et celle de la Haute Volta se réfugiant dans une prudente abstention.

Malgré tant d'oppositions ce n'est pas l'échec total, si fermement escompté par certains. On peut même estimer, que la manœuvre de retardement du Président KasaVubu qui prétend être seul en droit de donner le feu vert, au départ de cette commission n'a trompé personne, quant à la valeur de son argument basé sur l'opposition des masses à l'égard de l'ONU. Ces petites finasseries ont au contraire réduit le crédit de l'intéressé au Nations Unies - La récente arrestation de M. Lumumba et le traitement qu'il subit apporte un élément de poids et d'urgence, au fonctionnement de la dite Commission.

Il serait impensable que cette autorité supra-national qu'est et que doit être l'ONU s'incline devant une opposition aussi factice que celle des dirigeants actuels du Congo.

La Table Ronde de Brazzaville mise sur pied par l'Abbé-Président Youlou, fait également partie de l'arsenal néo-colonialiste. Cette réunion réservera, croyons nous, des surprises à leurs promoteurs.

Le document que vient de publier "Afrique Action", procès-verbal d'une des dernières de la Commission de conciliation éclaire le jeu poursuivi par certains. Il nous semble d'une telle valeur que nous le reprenons dans sa quasi intégralité.

QUINZE HOMMES POUR SAUVER LE CONGO

- DOUDOU THIAM (Sénégal): La question que je veux soulever a été examinée, mais à mon sens, elle semble devoir être réexaminée. Je veux parler de la question de la composition de la Commission de Conciliation. Après de nombreux échanges de vues, il avait semblé que nous étions mis d'accord pour que la Commission fut composée de pays ayant des troupes au Congo. Mais après un certain nombre de contacts que j'ai pris avec des pays africains et notamment des pays de l'Ouest africain, j'ai été amené à repenser le problème et un certain nombre de pays m'ont demandé de poser officiellement devant le Comité le problème de la composition de la Commission. Certes, certains pays n'ont pas de troupes au Congo, mais ils ont un intérêt moral et politique évident à ce que le problème congolais soit résolu dans les meilleures conditions. Ces pays désireraient faire partie de la Commission. Je pense notamment à certains pays qui sont membres de l'Entente et qui ont manifesté le désir de faire partie de la Commission. Je voudrais demander au Secrétaire Général de permettre qu'un débat soit ouvert sur la question afin que nous puissions examiner à nouveau s'il est opportun d'élargir la commission ou de la maintenir telle qu'elle est.

- LE SECRETAIRE GENERAL (M. Hammarskjöld): Je pense que les membres du Comité hésiteront à rouvrir un débat qui a été conclu après des discussions très longues au sein du groupe afro-asiatique. Toutefois je m'en remets au Comité. Il ne m'appartient pas de prendre une décision à ce sujet.

- QUAISON SACKY (Ghana): Avec tout le respect que je dois au représentant du Sénégal, JE PENSE QU'À CETTE HEURE TARDIVE UNE DISCUSSION SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONCILIATION NE POURRAIT QUE CREER DE NOUVELLES DIFFICULTES ET NUIRE AUX PROGRES que nous avons pu réaliser jusqu'à présent. Cette question a été soulevée au groupe africain. L'un d'entre nous, le représentant de la Tunisie, avait parfaitement expliqué l'importance de la question et les conséquences, de la résolution du 20 septembre. Après ces explications, le représentant du Congo (Brazzaville) s'était déclaré prêt, je crois, à abandonner la suggestion qu'il avait faite. J'espère que le représentant du Sénégal n'insistera pas et qu'il nous permettra de progresser rapidement... Je voudrais présenter des commentaires sur la communication, de Monsieur Patrice Lumumba (demandant un référendum populaire sous le contrôle de l'O.N.U.). Je crois que la Commission devrait prendre cette communication en considération. Je suis sûr que lorsqu'elle sera au Congo, M. Lumumba lui posera de nouveau la question. Il appartiendra à la Commission de prendre une décision.

- LE SECRETAIRE GENERAL: Je n'avais pas l'intention de vous soumettre cette lettre pour en discuter ici. Elle contient des renseignements importants, que je devais vous transmettre.

CONTRE L'ELARGISSEMENT.

- CABA SORY (Guinée): Je désire intervenir à propos de la suggestion du représentant du Sénégal pour dire qu'à ce moment précis de nos délimitations, il sera très difficile pour le Comité de revenir sur les termes du mandat qui a été approuvé ici et qui est déjà porté à la connaissance des Nations-Unies en général et des dirigeants poli-

...tiques du Congo. La composition de la Commission nous a pris, au minimum, trois semaines et c'est à la suite de longues délibérations, de longues discussions que nous nous sommes mis d'accord pour mettre sur pied cette commission. Si mes souvenirs sont exacts, le représentant de la Tunisie a précisé qu'il ne s'agissait pas de dire aux hommes politiques du Congo que les membres de la commission se rendent, au Congo, parce que leurs gouvernements y avaient des troupes. Il sait dans quel esprit il avait donné cette précision et c'est sur cette base que nous avons diffusé la liste des membres de la Commission.

- KRISHNA MENON (Inde) : Nous regrettons de devoir perdre du temps, sur une question préliminaire de cette nature. Lorsque la Commission, a été créée, mon gouvernement avait des réserves à faire concernant, sa composition. Nous avons participé aux discussions et nous nous sommes inclinés devant l'opinion générale... Même si la proposition du représentant du Sénégal a de grands mérites, je crois que ces mérites se trouvent annulés par les délais que nous risquons d'encourir de ce fait. CES DELAIS MENACENT EN EFFET DE COMPROMETTRE LES BUTS MEMES QUE POURSUIVENT LES NATIONS UNIES AU CONGO. SI APRES LEUR ARRIVEE AU CONGO, LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSIDERENT QUE D'AUTRES ETATS AFRICAINS DOIVENT ETRE REPRESENTES A LA COMMISSION, DANS CE CAS, CE SERA A EUX D'INFORMER LE COMITE CONSULTATIF. NOUS POURRONS ALORS SOIT ENVOYER UNE DEUXIEME COMMISSION SOIT COMPLETER LA PREMIERE. Il est très possible d'envisager une telle solution... La deuxième question que je voudrais soulever est la suivante: il est plus important pour nous de fixer une date pour la réunion de cette Commission à Léopoldville. Nous pensons que la commission doit se réunir le plus tôt possible. Nous voudrions par exemple que la réunion ait lieu à Léopoldville lundi ou mardi au plus tard. Il faut qu'il y ait un fait accompli avant que surgissent de nouvelles complications. C'EST POURQUOI NOUS VOUDRIONS QUE L'ON ETUDIE MAINTENANT LA DATE DE LA REUNION DE LA COMMISSION A LEOPOLDVILLE... NOUS SOMMES EN FACE D'UNE SITUATION ANORMALE, D'UNE SITUATION D'URGENCE. DES DESORDRES SE SONT PRODUITS ET SE PRODUISENT ENCORE. Il y a des conflits armés; nous avons en effet reçu, un télégramme disant que le Colonel Mobutu a arrêté un membre du gouvernement de M. Lumumba, le Président de la Province de Léopoldville. Nous devons donc souligner l'autorité de M. Kasavubu parce que celui-ci est le Chef de l'Etat et que personne n'a mis en cause sa situation de Chef d'Etat.

- LE SECRETAIRE GENERAL: Je tiens à informer le représentant de l'Inde qu'une action immédiate et énergique a été prise pour que M. Kamitatu soit libéré.

- BARNES (Liberia): Je crois que les commentaires du représentant du Sénégal sont parfaitement justifiées... Le Comité devrait se pencher, sur sa demande... Je me demande s'il serait utile pour cette commission d'aller au Congo en l'absence du Président Kasavubu qui est actuellement à New-York. Qui va-t-elle consulter au Congo? Je crois qu'il faut donc revoir la question de la composition de la Commission de consultation et nous devons attendre que le Président, du Congo, soit de retour avant de procéder à l'envoi de la Commission

L'AVIS DE M. SLIM.

- MONGI SLIM (Tunisie): Nous aurions aimé et nous continuons à être de cet avis QUE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SOIT D'UN NOMBRE BEAU

...COUP PLUS RESTREINT parce que nous estimons qu'une Commission de Conciliation trop nombreuse se trouve alourdie dans son action et pourra difficilement agir. Mais nous avons décidé que la Commission, serait telle qu'elle avait été définie, c'est-à-dire qu'elle serait, composée, des quinze Etats membres de l'Afrique et de l'Asie siégeant au Comité consultatif. Revenir sur cette question maintenant semble -rait difficile. Du point de vue de ma délégation, j'aurais été d'avis que la composition de cette Commission puisse être faite sur la base d'Etats ou de délégations qui ne se sont même pas engagés dans les débats antérieurs, soit au Conseil de Sécurité, soit à l'Assemblée générale. Mais nous nous sommes ralliés à l'avis de la majorité de nos collègues et nous avons admis la composition de la Commission telle qu'elle est actuellement.

Revenir sur ce sujet serait difficile en l'état actuel des choses et risquerait de retarder encore l'action de conciliation que nous souhaitons voir effectuer le plus rapidement possible. Mais bien entendu, le Comité consultatif peut prendre telle ou telle autre décision en la matière. JE VOUDRAIS REVENIR EGALEMENT SUR L'URGENCE DE CETTE CONCILIATION QUI NOUS SEMBLE ABSOLUE. Nous aimerions que cette action de conciliation puisse commencer ses travaux le plus rapidement possible. Ici, se pose un problème. Il me semble qu'au cours de nos délibérations pour définir le mandat de cette Commission, nous avons proposé et nous avons admis que cette Commission devait prendre contact d'abord avec les principales personnalités politiques congolaises, c'est-à-dire le Chef de l'Etat et M. Lumumba qui sont les deux principaux personnages engagés ne semble-t-il dans le conflit politique qui existe au Congo. Or, M. Kasavubu est ici. La Commission de conciliation va-t-elle partir là-bas pendant qu'il est ici ? Ne serait-il pas sage de profiter de sa présence ici pour que la Commission prenne contact avec lui d'abord ? Je dirai même plus: ne serait-il pas sage que de façon officielle, même le Comité consultatif pour le Congo prenne contact avec M. Kasavubu ? Je dis "de façon officielle" parce que le Comité est un comité consultatif auprès du Secrétaire Général, pour la mise en application des résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale extraordinaire. Nous ne pouvons donc pas, en tant que tel, prendre contact officiellement avec M. Kasavubu mais je crois qu'il serait, à tout le moins utile, dans l'intérêt même de la conciliation, que nous commençons à prendre contact avec cet homme qui est ici et qui est le Chef de l'Etat du Congo...

POUR L'AJOURNEMENT.

- JAJA WACHUKU (Nigeria): Je voudrais dire de façon très nette que ma délégation EST OPPOSÉE A TOUTE NOUVELLE DISCUSSION sur la composition, de la Commission ou sur toute autre modification maintenant... Il est suggéré que les dirigeants du Congo se sont plaints à propos de la composition de la Commission et il existe certains doutes sur leur volonté d'accepter la Commission en raison de l'aversion qu'ils éprouvent, pour certains de ses membres... Les points de vue des Chefs du Congo et du Chef de l'Etat congolais doivent sans aucun doute être pris en considération. Je ne suis peut-être pas prêt à accepter l'idée qu'il devrait nous dicter son point de vue... Cette Commission représente les Nations-Unies. Son vœu est d'être aussi juste, aussi équitable que possible, de n'écarter ni de favoriser personne, qu'il s'agisse de M. Lumumba ou d'autres chefs politiques... Sur la base de ce qu'elle a décidé, elle doit faire tous ses efforts pour que les chefs soient réunis,

... entendent raison et se réconcilient pour servir les intérêts de leur pays... Je pense d'ores et déjà que la composition est trop étoffée. Je sais que le Secrétaire Général avait proposé cinq ou six membres et que ce fut avec beaucoup de difficultés que nous sommes tombés d'accord sur le chiffre de quinze... Je ne suis pas d'accord avec le représentant de l'Inde (quant au départ immédiat de la Commission) Les membres de la Commission ne sont pas de simples robots. On ne peut appuyer sur un bouton pour les envoyer dans l'espace. Il s'agit d'hommes... il faudra bien qu'ils consultent leurs gouvernements. Nous ne voulons pas de débat sur la question congolaise avant d'avoir tenté nos efforts de conciliation. Nous voulons avant de partir pour le Congo être sûrs qu'il n'y aura aucun débat sur le problème congolais, pendant que nous sommes absents. Si vous pensiez que vous pouvez envoyer une Commission comme celle qui est envisagée sans lui donner octroyé la garantie, vous êtes libres de créer cette commission, mais je n'y participerai pas... Une autre question importante est posée par la présence du président de la République du Congo à New-York... Comment pouvons-nous nous rendre dans son pays au moment où il est à New-York, cela manque vraiment du sens des réalités. Ou bien il faut que le président rentre volontairement dans son pays avant nous, ou bien nous devons chercher à le persuader qu'il serait utile qu'il rentre rapidement, tout au moins afin de s'y trouver pour nous recevoir.

LE FACTEUR LUMUMBA.

Une autre question posée par le Secrétaire Général découle du message de M. Lumumba. Qu'on l'aime ou pas, M. Lumumba est un facteur essentiel de la situation congolaise. M. Lumumba a envoyé un message au Président de l'Assemblée Générale. Quelles sont les mesures qui seront prises par le Président de l'Assemblée ? Supposons que la question soit posée à l'Assemblée et qu'il lui soit demandé de prendre une décision. Est-il raisonnable qu'une commission de conciliation parte pour le Congo au moment où une question de cette importance est posée à l'Assemblée ? A mon avis, un départ hâtif de la Commission compromettrait toutes chances de succès pour ses travaux. D'autre part, toute commission... doit décider quel sera son chef. Au moins deux ou trois personnes doivent être responsables pour le groupe. Ceci doit être décidé...

INTERET VITAL.

Il y a une autre idée que je voudrais exprimer. En ce qui concerne les Etats afro-asiatiques, il y a de très nombreuses questions qui nous intéressent; le problème de la représentation au Conseil de Sécurité, celui de l'Algérie, de la Mauritanie, les programmes de développement et l'indépendance. Toutes ces questions sont pour nous d'un intérêt vital. Avant de partir, nous devons organiser nos délégations et nous voulons être sûrs que la poudre sera sèche et que ceux qui devront tirer pour nous seront bien armés.

LES AFRICAINS INFORMES.

- LE SECRETAIRE GENERAL: Il serait sage, je crois, de faire le point de la situation. Le représentant du Sénégal a pu constater que tous ceux qui ont pris la parole ont confirmé mon hypothèse, à savoir que ce comité estimait que le moment n'était pas opportun pour reconsidérer la question de la composition de la Commission. Je reconnais, pleinement, que les Etats africains qui ne sont pas membres de ce Co...

530.

...mité ont un égal intérêt et un droit égal à prendre part à nos travaux sur le problème du Congo... Je suis persuadé que je serais suivi par les autres membres de ce Comité dans mes efforts incessants visant à ce que ces Etats africains, qui n'appartiennent pas à notre Comité, soient tenus en contact étroit avec toute évolution de la situation... Par ailleurs, le représentant du Nigéria, nous a proposé en quelque sorte un véritable ordre du jour. Tous les points qu'il a soulevés se rapportent à une question essentielle, celle de la date de départ et je suggère que nous consacrons maintenant nos débats à ce seul point afin de préciser les vues du Comité et de définir les mesures à entreprendre...

- CABA SORY (Guinée): Je voudrais intervenir après la proposition formelle qui vient de nous être faite par mon collègue et ami de la Tunisie... Tous les membres de ce Comité ont souligné l'urgence de mettre sur pied une Commission de Conciliation... SI NOUS VOULONS ETRE LOGIQUES, SI NOUS VOULONS SUIVRE LE COURS MEME DES EVENEMENTS, NOTRE COMITE DEVAIT CE MATIN ENVISAGER L'ORGANISATION MATERIELLE DU DEPART DE LA COMMISSION... AU LIEU D'ATTAQUER CE PROBLEME, ON NOUS PROPOSE, MAINTENANT, DE NE PLUS VOIR L'URGENCE DU DEPART DE LA COMMISSION. POURQUOI ? Parce que le Chef de l'Etat du Congo se trouve à New-York. Qui donc au sein de l'organisation des Nations-Unies dénie à M. Kasavubu, le titre de Chef de l'Etat ? Qui, honnêtement, peut s'élever contre cette personnalité que nous respectons tous ? Mais n'oublions pas que l'arrivée de ce Chef d'Etat, les circonstances dans lesquelles deux séances plénières de l'Assemblée ont échoué, ont, une fois de plus, aggravé la crise congolaise. LE CHEF DE L'ETAT DETIENT SES POUVOIRS D'UN PARLEMENT. Le Chef de l'Etat ici doit agir au nom de son peuple, au nom de ce gouvernement, au nom de ce Parlement. Si, honnêtement, notre frère Kasavubu sait qu'il est issu de ce peuple, si honnêtement, il se rend compte qu'un conflit l'oppose à ses frères, il doit devancer, la Commission, il doit courir au devant de la commission, pour justement dire à ses frères:

" Nous recevons 15 personnalités de pays frères et amis qui viennent voir comment le torchon brûle entre nous. Essayons de préparer une atmosphère fraternelle qui faciliterait à cette Commission son travail, sa mission..." Mais, si nous disons: " Attendez, voyons d'abord le Chef de l'Etat. Voyons ce qu'il va nous dire. Nous ne pouvons pas nous rendre dans son pays sans lui", je dirais sincèrement que nous ne restons pas fidèles à nos engagements au sein de ce Comité... Depuis la crise congolaise, nous n'avons jamais cessé de dire la vérité telle qu'elle se présente et les événements nous donnent toujours raison... CE N'EST PAS LA PRESENCE DE M. KASAVUBU QUI VA NOUS EMPECHER DE METTRE SUR PIED LE DEPART DE LA COMMISSION... QUE L'ON EVITE SURTOUT DE TOMBER DANS LE PIEGE QUI NOUS EST ACTUELLEMENT, TENDU, PIEGE ENTRETENU, NOUS LE SOULIGNONS, PAR TOUS LES MEMBRES DE L'O.T.A.N. AVEC, A LEUR TETE, LE GOUVERNEMENT DE WASHINGTON. Nous le soulignons et...

- LE SECRETAIRE GENERAL. Ne pouvons-nous pas laisser de côté les questions de politique générale? Nous nous penchons tout de même sur une question pratique.

- CABA SORY (Guinée): Oui, je suis très pratique. Mais, comme on a souligné l'importance des travaux de la Commission de vérification des pouvoirs, je crois qu'il faudrait souligner aussi dans quelles circonstances on a induit certains pays en arrear, six pays qui veulent au -

...jour d'hui décider du sort du Congo en sous-estimant l'opinion de tout un peuple... Je disais donc qu'une délégation appuie fortement la proposition de l'Inde pour envoyer, immédiatement, cette Commission et au nom de mon gouvernement, JE DECLARE QUE SI LES MEMBRES NE VOIENT PAS CLAIEMENT LES TRACTATIONS ET LES MANOEUVRES QUI TENDENT A LIQUIDER LE GOUVERNEMENT CONGOLAIS, A LIQUIDER TOUT LE PEUPLE CONGOLAIS, MON GOUVERNEMENT SERA PRET DEMAIN A ANNONCER QU'IL N'APPARTIENDRA, JAMAIS, A UNE TELLE COMMISSION. NOUS NE VOULONS PAS QUE, DEMAIN, L'AFRIQUE NOUS JUGE. NOUS NE VOULONS PAS ETRE COMPLICES DE TOUS CEUX QUI VEULENT PLACER L'AFRIQUE SOUS UNE AUTRE FORME DE COLONIALISME. NOUS SOMMES PRETS A QUITTER CETTE COMMISSION SI C'EST AINSI QU'ELLE DOIT TRAVAILLER.

LE SENEGAL ABANDONNE SON IDEE.-

à DOUDOU THIAM (Sénégal): Vous êtes libres de décider ce que vous voulez, l'avenir dira qui a raison et si la composition de la Commission, telle qu'elle est, est de nature à donner satisfaction et surtout à permettre une solution. Je n'insisterai pas davantage...

LE SOUTIEN DU MALI.

- DIALLO DEMBA (Mali): Je crois ne pas être le seul à avoir le sentiment que l'atmosphère de notre Comité se détériore et que plutôt que de progresser, nous régressons.. En ce qui concerne la question de la composition, je ne peux que formuler le voeu que cette affaire soit définitivement close... LORSQUE NOUS AVONS DECIDE, SAMEDI DERNIER, DE NOUS REUNIR, AUJOURD'HUI AVEC LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCILIATION, NOUS SAVONS, AU MOINS OFFICIEUSEMENT, QUE LE PRESIDENT KASAVU BU DEVAIT VENIR A NEW-YORK. CELA NE NOUS A PAS EMPECHE DE DECIDER DE TELEGRAPHIER IMMEDIATEMENT A NOS DIFFERENTS ETATS pour que les représentants soient désignés et puissent être présents à New-York, à la réunion de ce matin. Si nous voulons être logiques, il faudrait que nous sachions que, quel que soit notre souci de ne pas heurter des susceptibilités, cela ne doit pas être fait en sens unique. Il y a d'autres problèmes également posés, par notre volonté délibérée, aux Etats que nous avons touchés et qui ont déjà envoyé leurs représentants à New-York. Combien de temps allons-nous leur demander d'attendre que nous soyons disposés à les envoyer au Congo ? Cela est un aspect du problème qui doit retenir notre attention... Actuellement, nous rendrions certainement service au Congo et aux Nations-Unies en envoyant, immédiatement, notre Commission à Léopoldville.

L'APPARENCE DU DEFI.

- KRISHNA MENON (Inde): Le représentant de la Nigeria nous dit que les délégations qui composent cette Commission devraient recevoir de nous des informations. Sur ce point, nous ne sommes pas d'accord. La seule raison pour laquelle nous envoyons cette commission au Congo, c'est parce que nous voulons que la situation soit étudiée de façon impartiale. Je voudrais à ce propos vous demander de bien vouloir vous pencher sur le premier paragraphe du mandat qui dit: "La Commission doit étudier...". Ce n'est pas nous qui devons lui dire ce qu'est la situation... La Commission ne doit pas mettre à exécution des décisions prises par nous, mais nous donner des conseils. La Commission doit nous ramener un rapport sur la situation... vous vous rappelez que la question a été posée de savoir si nous devions attendre la permission du Président Kasavubu pour partir et que l'opinion générale était alors

...qu'il devait être informé qu'une commission des Nations-Unies était habilitée à se rendre au Congo. Deuxièmement, JE FERAI REMARQUER AVEC LE PLUS GRAND RESPECT QUE LA PLACE D'UN CHEF D'ETAT EN CETTE PERIODE CRITIQUE EST DANS SON PAYS ET NON PAS ICI ET QUE, PROBABLEMENT, LA CONSTITUTION CONGOLAISE PREVOIT LE CAS D'ABSENCE D'UN CHEF D'ETAT. Enfin, si le représentant de la Tunisie déclare que nous devrions avoir la possibilité de discuter telle ou telle question, je suis d'accord en principe mais de telles discussions ne doivent pas avoir lieu entre les délégués spécialement désignés à cette fin par les gouvernements. Par exemple, si le gouvernement de l'Inde veut influencer M. Kasavubu, ce ne doit pas être par l'intermédiaire de M. Rameshwar Rao qui a été désigné pour une mission définie, mais par l'intermédiaire, de l'ambassadeur ou du chef de la délégation ou de notre ambassadeur, au Congo. Ce n'est pas la même chose. Certaines personnes ont été choisies précisément pour procéder à des études, à des enquêtes, pour faire un rapport et s'efforcer d'amener sur place la conciliation... Ainsi, la question de la consultation avec M. Kasavubu en cette Commission n'importe pas pour le Secrétaire général ou pour les membres du Comité consultatif. Si donc je suis d'accord sur une partie de la suggestion de la Tunisie, je ne vois aucune raison de me laisser convaincre par son autre aspect. Cela n'a rien à voir avec le départ de la Commission. Venons-en ensuite à un autre point: Le mandat dit que la Commission est chargée de se rendre au Congo et de soumettre aussitôt que possible au Comité consultatif pour le Congo un rapport. Si l'on écoutait l'avis de certains, cela signifierait que M. Kasavubu déciderait la date de notre départ. S'il reste ici six mois, la Commission ne pourra pas partir. Nous avons contracté à l'égard de l'Assemblée Générale la responsabilité d'envoyer la Commission de conciliation au Congo aussi rapidement que possible. Il serait singulier que nous venions dire à l'Assemblée Générale: " S'il vous plaît, attendez notre retour ", et ensuite: " Nous ne partons pas ". Or c'est dans cette situation que nous risquons de nous trouver... Nous reconnaissons M. Kasavubu en qualité de chef de l'Etat. Nous l'avons écouté avec courtoisie; nous avons applaudi sa déclaration bien que nous n'approuvions pas tout ce qu'il a dit.

En outre, nous n'avons jamais protesté lorsque M. Kasavubu a procédé, à cette tribune, à la désignation politique de sa délégation. Nous, avons passé outre à tous ces points. Bien plus, nous n'avons pas encore demandé au Secrétaire Général s'il a officiellement reçu un document, signé par le Ministre responsable, indiquant la désignation de cette délégation, nous n'avons pas demandé ce qui s'est passé au sujet de la délégation précédente qui n'a pas pu s'évaporer tout simplement. Voilà tous les problèmes qui surgissent en ce moment... Pour toutes ces raisons et à cause du point très légitime, qui a été soulevé par le représentant de la Tunisie en ce qui concerne les consultations et le fait de garder les contacts, il ne s'agit pas de donner à cela l'apparence d'un défi, ni de créer des difficultés qui pourraient et devraient être résolues d'une autre manière, nous ne voyons aucune justification à apporter des délais aux travaux de la Commission de conciliation... La date de la réunion de Léopoldville devrait être prévue... Des soldats irlandais ont été tués, un autre chef constitutionnel EST ARRETE PAR UN HOMME DONT LES ACTES RELEVENT TOUT SIMPLEMENT, DU CONSEIL DE GUERRE. Le représentant de M. Hammarskjöld est ici à New-York et ne peut retourner au Congo à cause de l'état actuel de la situation... Les Nations-Unies ne doivent plus hésiter...

...

...

LA VOIE DE L'ETHIOPIE.

- GEBRE EGZY (Ethiopie): Nous n'accepterons jamais d'être associés à quelque expression de langage qui manquerait de courtoisie à l'égard du Président du Congo. Je pense que nous pouvons agir suivant la ligne de conduite qui a été proposée par le représentant de l'Inde. En ce qui concerne notre action aux Nations-Unies, la seule chose que je puisse déclarer est que nous ne devons rien faire pour empêcher une solution du fond de la question.

- QUILSON SACKEY (Ghana): Nous nous associons fermement à la proposition de fixer la date de mardi pour le départ de la Commission, mais si cette date est trop rapprochée, fixons-en une autre pour le départ. Si le Secrétaire Général qui, j'en suis certain, peut se mettre en contact avec M. Kasavubu, veut bien l'informer que le Comité, à décidé d'envoyer là-bas une Commission qui partirait mardi, par exemple, ce serait là un geste de courtoisie... Puis-je demander au Secrétaire Général si, en fait, les dirigeants du Congo ont déjà été informés de l'envoi de la Commission de conciliation ou si l'heure n'est pas venue de les en informer ?

- LE SECRETAIRE GENERAL: Comme vous le savez, le public a été informé et les chefs l'auront été certainement. M. Dayal pourra peut-être nous dire si des renseignements plus complets ont été donnés aux chefs responsables du Congo.

- DAYAL: Même avant de quitter Léopoldville, j'avais pris contact avec le Chef de l'Etat et avec d'autres chefs également, en ce qui concerne la proposition de l'envoi d'une Commission de conciliation. Nous n'avons pas pris d'autres mesures formelles. Nous attendions de connaître le mandat de la Commission. Nous attendions aussi des avis ou des renseignements venant de vous et concernant la date et les mesures prises. Peut-être le moment est-il venu d'informer ces personnalités de façon plus concrète.

- QUILSON SACKEY (Ghana): Je crois qu'il faut choisir une date et les informer.

SUR LA BASE DE L'UNITE.

- MONGI SLIM (Tunisie): Je pense tout d'abord que la Commission a pour but essentiel d'aider les Congolais à la conciliation... Nous avons parlé des principales personnalités à voir, notamment, le chef de l'Etat, M. Kasavubu, M. Lumumba, les chefs de province et les présidents de l'Assemblée. Ce travail doit aboutir à la conciliation. Ma délégation est beaucoup plus attachée à cette fin qu'à l'élaboration d'un rapport. Je souhaiterais que la Commission arrive à la conciliation et n'aboutisse pas seulement à nous transmettre un procès-verbal de carence constatant l'inutilité des efforts effectués dans le sens de la conciliation. Je crois qu'il ne s'agit pas pour cette Commission d'aller à Léopoldville afin de prendre contact avec le peuple. Le rôle de la Commission, selon moi, n'est pas de se rendre là-bas pour savoir ce que veut le peuple, mais pour faire en sorte que les principales tendances qui s'opposent et qui ont créé le conflit, persistant au Congo, FASSENT L'OBJET D'UNE SOLUTION DE CONCILIATION, SUR LA BASE DE L'UNITE ET DE L'INTEGRITE DU CONGO. Dans ces conditions, j'estime que les débats qui se sont instaurés la semaine dernière- et je le maintiens- ont causé quelque préjudice à la conciliation possible... Des opinions, qui à tort ou à raison ont été expri -

...mées lors de cette discussion, ont laissé croire, également à tort ou à raison, que déjà nous prenons parti pour un camp plutôt que pour l'autre. Or, nous nous sommes attachés et nous nous attacherons, je l'espère, dans cette Commission, à ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre, mais à essayer de les rapprocher afin qu'ils trouvent une solution de conciliation.

Or, j'ai bien peur que si nous nous hâtons maintenant de partir pour Léopoldville, alors que le chef de l'Etat est ici, nous ne soyons accusés, demain, de vouloir maintenir la tendance qui renforce une partie plutôt que l'autre. Voir le chef de l'Etat avant de voir le Premier Ministre peut poser un problème et faire croire que nous prenons position pour le chef de l'Etat contre le Premier Ministre. Prendre contact avec le Premier Ministre avant de prendre contact avec le Chef de l'Etat pourrait faire croire que nous prenons position en faveur du Premier Ministre contre le chef de l'Etat. C'est un problème très délicat... Ne serait-il pas possible que l'une des premières tâches de la Commission ou de ses membres qui sont ici, soit de convaincre d'abord le chef de l'Etat que notre mission est une mission de conciliation, qu'elle n'est pas dirigée contre lui, qu'elle n'est pas dirigée en faveur de M. Lumumba, qu'elle n'est pas dirigée uniquement vers l'objectif de la conciliation entre tout le monde!... Est-ce utile, pour le résultat de la conciliation, que de précipiter le départ de la Commission? Mon gouvernement a désigné un ambassadeur pour faire partie de la Commission de conciliation et être à sa disposition le plus tôt possible. Afin de ne pas gêner les travaux de la Commission, moi-même et mon collègue l'ambassadeur Chatti qui pourrait être désigné comme suppléant à notre représentant, le cas échéant, sommes ici.

L'INDONESIE DENONCE.

- WIRJOPRANOTO (Indonésie): Je dois avouer que je ne suis pas très heureux de la tournure que prend la discussion aujourd'hui. J'ai l'impression que nous reculons et toute hésitation... serait un signe de faiblesse... Selon les rapports de M. Dayal, j'ai l'impression qu'aucun progrès n'a été fait. Ainsi, si nous analysons la situation, nous constatons qu'il y a deux obstacles à surmonter. Le premier est que les Belges sont toujours au Congo. Certains sont même revenus. En outre, les Belges se renforcent. Nous trouvons les Belges partout. **TOUT LE MONDE EST EN DANGER... EXCEPTE LES BELGES.** Le second obstacle est le manque d'unité entre les chefs politiques du Congo... Depuis deux mois nous nous efforçons de mettre sur pied une commission de conciliation. Quant à la date du départ, je l'ai dit: tout délai est une preuve de faiblesse et toute faiblesse bénéficie aux Belges et à leurs intrigués. C'est pourquoi nous nous opposerons à tout délai qui ne serait pas absolument nécessaire.

- LOUTFI (République Arabe Unie): **MA DELEGATION EST D'AVIS QUE LE DEPART DE LA COMMISSION DEVRAIT AVOIR LIEU LE PLUS TOT POSSIBLE.** Mais en prenant cette position, nous ne sommes pas du tout opposés à ce que les membres du Comité ou ceux de la Commission de conciliation aient un contact avec M. KASAVUBU POUR LUI EXPLIQUER POURQUOI ILS VONT LARAS ET CLARIFIER LA SITUATION... Il faut que le départ s'effectue le plus vite possible, j'en suis sûr, mais la Commission aura un laps de temps suffisant pour prendre contact avec M. Kasavubu.

HAMLET ?

- HASAN (Pakistan): Il semble que nous essayons en ce moment de donner

...une représentation d'Hamlet en oubliant l'existence du Prince de Danemark.

- BARNES (Liber): Je suis très inquiet de voir l'effort tenté par certains pour envoyer la Commission au Congo en l'absence du président Kasavubu alors que tout le monde reconnaît qu'il est le chef de l'Etat avec lequel, de toute façon, on devra traiter et qui est l'une des parties essentielles au différend que la Commission de conciliation sera chargée de trancher...J'insiste pour que l'on ne se hâte pas, de faire partir la Commission avant d'être sûrs que toutes les parties avec lesquelles il faudra traiter se trouvent au Congo...

- BOUCETTA (Maroc): Je crois QUE LA DECISION QUI A ETE PRISE D'ENVOYER LA COMMISSION EST UNE DECISION SAGE ET D'UNE EXTREME URGENCE. Elle est d'une extrême urgence parce que la décision de l'Assemblée Générale ne vise pas et n'a jamais visé à enterrer la question du Congo ou à la jeter dans les oubliettes mais bien au contraire à essayer de créer une situation telle qu'elle nous permette de résoudre le problème... La Commission de conciliation doit entrer en action, immédiatement, Elle doit le faire car, à mon avis, la situation se dégrade chaque jour davantage au Congo devient chaque jour plus explosive et plus dangereuse...Le seul espoir si mince qui résidait, pour apporter une certaine coordination, au milieu de la confusion, dans le pouvoir central, dans les gouvernements provinciaux, commence à disparaître car si ces gouvernements s'effondrent, je ne sais pas dans quelle situation nous allons nous trouver dans quelques semaines ou peut-être dans quelques jours et je n'exagère pas lorsque je parle de quelques jours.

Par conséquent, il y a une urgence à envoyer la Commission de conciliation. A mon avis, cette Commission, outre qu'elle aura à prendre contact avec M. Kasavubu qui se trouve à New-York n'a rien d'autre à faire à New-York mais tout à faire à Léopoldville...J'ai été personnellement témoin oculaire de la situation complexe qui existe dans le pays. J'ai vécu une cinquantaine de jours au Congo. Plusieurs tentatives de conciliation ont été effectuées: les unes bénévoles, par certains pays africains dont je vois les représentants, dans cette salle, d'autres prenant un caractère officiel du fait qu'il s'agissait de commissions de parlement ou de divers groupements, qui tentaient la conciliation.

CONCLUSIONS DE M. " H ".

- LE SECRETAIRE GENERAL: Il est extrêmement difficile de faire un résumé exact des attitudes qui ont été adoptées au sein de ce Comité. C'est pourquoi je le fais sous toutes réserves et ce que je dis reflète peut-être davantage les conclusions personnelles que je tire de ce débat qu'une tentative de résumer l'opinion de la majorité.

Tout d'abord, j'ai le sentiment que nous devons laisser de côté la question de la modification de la composition de la Commission... Je pense que nous devons également laisser de côté la question des mesures pratiques de préparation car ce n'est pas là quelque chose qui devrait nous retarder. Il nous reste maintenant à envisager la question concernant Léopoldville, à savoir, politiquement, parlant, les préparatifs sur place. Les chefs principaux ont été informés...ce qu'ils ne savent pas ce sont les termes du mandat attribué à la Commission et son emploi du temps. Je pense que l'heure est

...venue de faire connaître à tous ces chefs le mandat de la Commission... Je présume qu'en ce qui concerne l'organisation des travaux, on devrait prendre contact avec toutes les personnalités représentant les divers rouages constitutionnels. En particulier, il importe que tous les présidents des provinces soient consultés... Nous en venons maintenant à la question de la date du départ... Il ne s'agit pas simplement de RECONCILLIER TEL HOMME AVEC TEL AUTRE, MAIS DE CREER UNE SITUATION ORDONNEE ET CONFORTEE A LA CONSTITUTION. CELA SIGNIFIE QUE DANS UN CERTAIN SENS, NOUS SOMMES -OU PLUTOT LA COMMISSION DE CONCILIATION SERA-AU DESSUS DES PERSONNALITES ET JE PENSE QUE C'EST LA QUELQUE CHOSE QUE NOUS DEVONS CONSERVER CONSTAMMENT A L'ESPRIT. D'autre part, dans une large mesure bien entendu, la Commission dépendra du bon vouloir des personnalités ou de l'influence que ces personnalités peuvent exercer sur le cours des événements. Je crois que nous sommes d'accord pour reconnaître que, dans ce domaine, il y a deux personnalités avec lesquelles nous devons inévitablement traiter en premier lieu - le Chef de l'Etat et M. Lumumba en tant que Premier Ministre.

MOYENS PARLEMENTAIRES.

Tout le conflit actuel auquel nous avons à faire face, avec l'ensemble de ses difficultés, tient essentiellement au différend entre le Chef de l'Etat et le Chef du Gouvernement. Nous sommes tous d'avis, je crois, que la manière normale de régler un différend entre le Chef de l'Etat et le Chef du Gouvernement, réside en des moyens parlementaires. C'est le Parlement qui est le juge entre les deux autorités qu'il a instituées dans le pays. Cependant, il y a deux parties au différend et à cela nous ne pouvons rien.

M. Kasavubu est ici. Sa présence crée une situation paradoxale à mon avis. D'une autre, j'estime qu'il serait impossible pour la Commission de conciliation de mener à bien son oeuvre si nous adoptions à l'égard du Chef de l'Etat une attitude qui nous vaudrait, son antagonisme. Si, dès le départ, nous agissons de manière à susciter son opposition, que pourrions-nous faire ? Personne ne peut parler en son nom, sinon pour adopter la ligne de conduite qu'il dicte lui-même. D'autre part, et c'est là un autre aspect du paradoxe, je considère qu'il est impossible d'accepter que cette initiative des Nations-Unies, concrétisée par la création de cette Commission, soit mise en échec par la possibilité qu'a M. Kasavubu d'arrêter son action simplement en demeurant ici.

" H " POUR LE DEPART.

Le compromis qui me paraît possible, comme moyen de sortir de l'impasse, est celui qui a été proposé par divers représentants et je crois très récemment par le représentant du Liberia et le délégué du Maroc - à savoir que sans accepter l'idée que la présence de M. Kasavubu à Léopoldville est la condition nécessaire pour que de son côté, la Commission de conciliation se rende elle-même dans cette ville, nous informions le Président du désir de ce Comité d'envoyer au Congo une commission sans retarder son voyage. Nous l'informerions cependant de manière telle qu'il ait la possibilité de venir ici exposer ses vues et préparer ses plans afin qu'il ne puisse dire qu'il s'est trouvé devant un ultimatum, ce qui créerait un climat défavorable pour la Commission dans l'accomplissement de sa tâche.....

... Ma conclusion pratique est que nous devons fixer, au moins à titre provisoire, la date de la première réunion de la Commission à Léopoldville. Selon moi, il serait raisonnable de la fixer à la fin de la semaine prochaine. Cela nous donnerait en fait deux ou trois jours, pour prendre contact avec M. Kasavubu et d'autre part donnerait à celui-ci le temps nécessaire pour examiner toutes les questions. Il ne pourrait pas dire que nous l'avons obligé à des décisions précipitées. D'autre part, cela ne signifierait pas que nous ferions dépendre l'ensemble de l'opération de ses plans de voyage ou de sa décision personnelle, ce qui, à mon avis, serait contraire à l'esprit de la décision prise mercredi dernier par l'Assemblée Générale... Le meilleur moyen serait de prendre contact avec M. Kasavubu d'abord par l'intermédiaire de M. Dayal... Ce contact préparerait le terrain, soit pour ceux qui appartiendraient à la Commission, soit pour la délégation des membres de cette Commission. Ma préférence irait plutôt à une délégation de la Commission qu'à la Commission tout entière.. non point pour commencer immédiatement avec lui une manœuvre de conciliation mais au moins pour préparer des entretiens avec M. Kasavubu à titre de courtoisie. Mais, je crois que cela est moins important que le contact par l'intermédiaire de M. Dayal qui est, selon moi le moyen le meilleur de maintenir M. Kasavubu dans le tableau d'ensemble de notre tâche.

Après l'exposé du Secrétaire Général, la plupart des membres prirent la parole pour appuyer les conclusions faites par M. Hammarskjöld et relever le fait que la conciliation ne devrait, pas commencer à New-York, mais bien dans la capitale congolaise.

MM. Menon (Inde), Wachuku (Nigeria), Kamil (Malaisie), Obeid (Soudan), Slim (Tunisie), Quaison Sackey (Ghana), Boucetta (Maroc), Jha (Inde), Caba Sory (Guinée), Lofti (R.A.U.), Diallo (Mali) prirent successivement la parole pour détailler leurs points de vue dans le sens qu'ils avaient déjà adopté dans leurs interventions premières. Mais tous se rallièrent aux conclusions de M. Hammarskjöld.

C'est alors que le Secrétaire Général prit une fois de plus la parole pour préciser:

" Je crois, maintenant, que je peux résumer la situation. Il me semble tout d'abord que nous sommes complètement d'accord sur le fait que l'ambassadeur Dayal doit prendre contact, aussitôt que possible, avec M. Kasavubu, et, compte tenu de sa connaissance très complète des questions, lui expliquer le mandat de la Commission, les raisons qui ont motivé l'envoi de ladite Commission et le sentiment d'urgence que nous avons tous et qui a été exprimé d'une manière générale.

Je voudrais ajouter une précision à ce que j'ai déjà dit, à savoir que, eu égard aux opinions de certains membres du Comité, l'ambassadeur Dayal devrait dire également que, même s'il n'y a pas eu de décision formelle, en ce qui concerne la première réunion de la Commission à Léopoldville, le sentiment général est que la Commission de conciliation devrait se réunir dès la fin de cette semaine à Léopoldville, en soulignant toutefois, qu'aucune décision formelle n'a été prise, mais que tel en serait le sens. En ce qui concerne les visites des membres de la Commission à M. Kasavubu, chacun est parfaitement libre d'y aller. Mais, à mon avis, la chose qu'il convient de souligner, c'est qu'avant la création formelle de la Commission de

REMARQUES CONGOLAISES

20 frs
25 frs.
2 NF.

...conciliation, personne ne peut parler au nom de celle-ci. Des contacts peuvent être pris par courtoisie et à titre personnel. Je pense toutefois que de tels contacts peuvent être très utiles du point de vue psychologique, car ils pourraient conduire à de meilleures relations. Mais, évidemment, cela n'entre pas dans le cadre des décisions prises par le Comité consultatif. Ce dont il faut se souvenir, c'est que l'oeuvre de conciliation ou quelque acte de conciliation ne peut être entrepris au nom de la Commission avant que celle-ci soit juridiquement constituée. Or, elle ne peut l'être qu'à Léopoldville. Sur ce point, il n'y a pas d'ambiguïté. "

Au moment où paraissent ces lignes la date du départ de la Commission n'est pas encore fixée.

M. Bomboko Président du Collège des Commissaires vient de fixer la date du 26 décembre, comme étant celle fixée par M. Kasavubu, pour l'arrivée de la Commission "des bons offices" mais... sous diverses conditions qui en fait, réduirait l'action de la Commission à un rôle de figurant.

Un proche avenir nous apprendra le sort réservé, aux impératifs de M. Kasavubu et des ses Commissaires et... à la Commission.